



Bulletin  
de  
Liaison

photo Gwenaël Delaite

## Edito

Alors que s'achève un super chantier de gestion au Grand Quartier avec Patrick, une magnifique participation de Natagora Famenne au Salon des 1001 familles à Marche et que l'automne et les rhumes sont de retour... d'autres actions de terrains se préparent chez Natagora Famenne et le LIFE Prairies bocagères !

Merci pour vos avis sur le bulletin, que nous vous avons demandés à l'occasion de notre 50<sup>e</sup> numéro... Ils sont surtout positifs, merci d'avoir pris la peine de nous les envoyer ! On essaiera un maximum de tenir compte de vos souhaits d'amélioration...

Continuez ! Envoyez-nous vos avis, vos envies, vos commentaires, etc... Et surtout, venez nous rencontrer, vous ne serez pas déçus ☺

Bonne lecture !

Gwenaël

## Sommaire

CoDT - Enfin de réels progrès pour la biodiversité	4
Une formation pour devenir conseiller Réseau Nature	8
« Moi aussi je veux participer à un chantier nature ! »	10
Vous aussi, venez donner un coup de patte à la nature !	12
Le Voltî est disponible !	13
Quoi de neuf au LIFE Elia-RTE ?	14
Une Opération de Développement Rural démarre à Rochefort	17
Du nouveau pour la Brasserie de la Lesse	18
Séminaire "Etre riverain de carrière aujourd'hui"	19
Salon Nature au Jardin à Libramont	21
A lire, à transmettre, à méditer...	23
La citation et l'insolite du mois	24
Annexe 1 : La pollution lumineuse : énergivore, coûteuse et néfaste	25
Annexe 2 : Nassonia : une forêt en commun ?	31



[www.natagora.be/famenne](http://www.natagora.be/famenne)

[www.facebook.com/NatagoraFamenne](https://www.facebook.com/NatagoraFamenne)

### Voici les prochains rendez-vous, en un coup d'œil !

Samedi	19 novembre	Plantation aux Prés de la Wamme à Hargimont (Marche-en-Famenne) et réparation de la clôture
Dimanche	20 novembre	
Lundi	21 novembre	Plantation d'un verger au château de Lavaux Sainte Anne (Rochefort)
Mardi	22 novembre	Plantation d'un verger à Bure (Tellin)
Mercredi	23 novembre	Plantation d'un verger à Eprave (Rochefort)
Jeudi	24 novembre	Plantation de haies à la réserve de Froidlieu (Wellin)
Vendredi	25 novembre	
Samedi	3 décembre	Plantation dans le vieux verger de Chanly (Wellin)
Dimanche	4 décembre	
Samedi	17 décembre	Marché de Noël à Wellin
Dimanche	18 décembre	
Samedi	17 décembre	Chantier dans la zone humide de Lomprez (Wellin)
Dimanche	18 décembre	

## CoDT

# Enfin de réels progrès pour la biodiversité



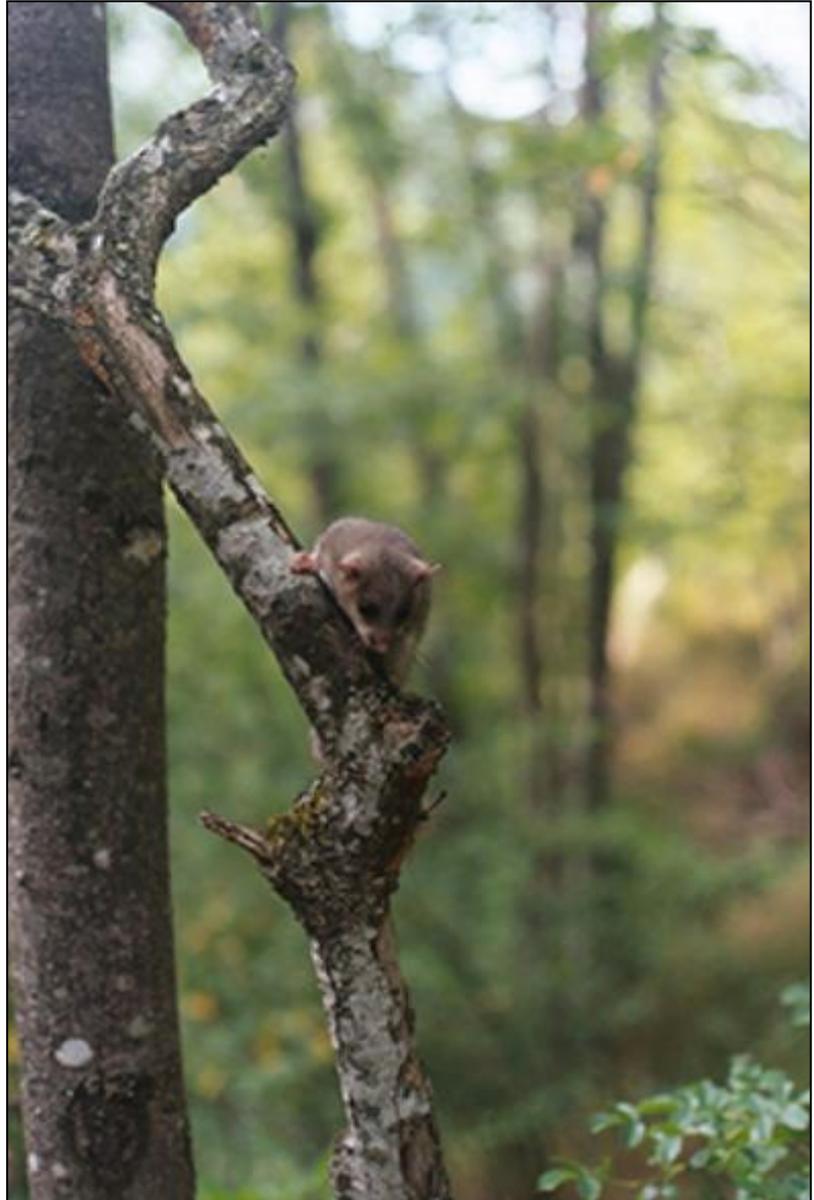
Communiqué de presse  
du 23 septembre 2016



Les associations de protection de l'environnement ont été fort actives sur les questions de biodiversité dans le dossier du CoDT (Code du développement territorial). Plutôt remontées contre le code lui-même, elles sont aujourd'hui satisfaites de l'évolution des arrêtés, qui suppriment déjà de dangereuses imprécisions.



En janvier, huit associations environnementales ont lancé un appel à prendre mieux en compte la nature dans les textes du CoDT. En quelques semaines, cet appel a été signé par plus de 16.000 citoyens, dont plusieurs représentants politiques.



La publication du texte, en juillet, avait provoqué l'ire des associations, y voyant une réelle absence de vision environnementale.

Ce 15 septembre, les arrêtés du gouvernement wallon (AGW) relatifs au texte viennent d'être adoptés provisoirement. Il s'agit des arrêtés de mise en application, qui précisent de nombreux points non définis dans le code. A la lecture de ces AGW, les associations constatent avec satisfaction des avancées notables.

Emmanuel Sérusiaux, président de Natagora : « *Nous déplorons toujours un code fort léger en termes environnementaux, car les arrêtés sont par définition plus exposés aux modifications.* »

*Néanmoins, de nombreuses revendications ont été intégrées : une meilleure protection des mares, des arbres et des haies ou une définition plus claire des modifications du sol nécessitant un permis.»*

Aujourd'hui, ces arrêtés doivent encore faire l'objet d'avis de différentes instances, dans lesquels siègent des membres de plusieurs des associations, avant l'adoption définitive par le Gouvernement à l'automne. De nombreux détails devraient alors être améliorés.

Jean-Claude Beaumont, président de la LRBPO : « *Malgré certains points à éclaircir, on peut parler d'une belle victoire associative et démocratique. Nous avons donné notre avis, nous avons été suivis par de nombreux citoyens, nous avons été consultés par les politiques et, en fin de compte, nos revendications devraient se retrouver dans les textes définitifs.* »



Selon les associations, certains points devront néanmoins encore être discutés, comme l'obligation d'un permis lorsqu'on modifie le régime hydrique de certaines zones humides ou la définition encore fort légère du périmètre de liaison écologique. **Au vu de l'évolution des arrêtés, elles se disent néanmoins confiantes sur la bonne clôture de ce dossier.**

Photos : Mathieu Gillet, Jonathan Steuve, Nathalie Annoye

## Une formation pour devenir conseiller Réseau Nature

Vous voulez vous investir dans la protection de la nature, entrer en contact privilégié avec le public et agir auprès des particuliers... dans leur jardin ?

Vous voulez augmenter les 1000 hectares de terrains déjà labellisés Réseau Nature et renforcer le maillage écologique ?

Natagora propose à ses volontaires (théorique) qui débutera **début 2017** pour devenir **conseiller Réseau Nature** et réaliser des expertises dans votre région. En échange de cette formation nous demandons aux participants de s'engager moralement à réaliser 3 expertises dans leur région sur un délai de 2 ans.

### Une expertise c'est quoi?

*C'est un particulier qui fait appel à Natagora pour recevoir un conseiller nature chez lui qui va passer environ 1h30 à analyser le terrain et les souhaits du propriétaire pour lui prodiguer des conseils de gestion écologique dans le respect des 5 points de la [charte Réseau Nature](#). Un dossier personnalisé est alors rédigé par le conseiller puis envoyé au propriétaire quelques jours après la visite.*



La formation se donnera sur Liège et Namur (Bruxelles doit encore être confirmé).  
L'inscription à cette formation est ouverte jusque fin novembre 2016.

### Programme de la formation

Si vous êtes intéressé par cette formation merci de vous inscrire **ou de confirmer votre participation** en définissant le lieu de formation de votre choix via le formulaire en ligne en bas de cette page. N'oubliez pas de noter les dates dans votre agenda !

#### ► Partie théorie (3 journées)

Jour 1 : **Le Réseau nature et les habitats naturels** : présentation du projet, du fonctionnement des expertises, des habitats naturels (friches, mares...) et des aménagements aux jardins en faveur de la biodiversité.

Jour 2 : **Flore du jardin** : apprentissage des principales familles de plantes sauvages et identification des espèces pouvant se rencontrer au jardin. Utilité des plantes sauvages (au potager, dans la lutte biologique, enrichissement du sol, comestibilité des plantes...). Aménagements spécifique en faveur des plantes.

Jour 3 : **Faune des jardins** : apprentissage des principales familles d'insectes, utilité au jardin (lutte biologique) et aménagements spécifique pour les accueillir. Batraciens et petits mammifères : principales espèces, accueil et conditions de présence au jardin.

Lieu de formation Liège/ maison Liégeoise de l'Environnement(MLE) /Rue Fusch 3 à 4000 Liège

Jour 1	samedi 14 janvier 2017	salle = les combles	de 10h à 16h30
Jour 2	samedi 4 février 2017	salle = les combles	de 10h à 16h30
Jour 3	samedi 25 février 2017	salle = les combles	de 10h à 16h30

Lieu de formation Namur/ mundo-N/ Rue nanon, 98

Jour1	dimanche 15 janvier 2017	salle Hoyoux	de 10h à 16h30
Jour 2	dimanche 5 février 2017	salle Hoyoux	de 10h à 16h30
Jour 3	dimanche 26 février 2017	salle Hoyoux	de 10h à 16h30

### ► Travaux pratique en extérieur (2 journées)

Jour 4 : **Sortie d'identification pratique au jardin** : Journée d'application de la théorie sur la détermination des plantes et insectes. Lors de cette journée nous aborderons l'usage d'outils de détermination par le biais de petits ateliers en intérieure et en extérieur (balade d'identification) (plantes et insectes communs)

Jour 5 : **Simulation d'expertise** : par le biais de petites mises en situation, les participants seront amenés à imaginer les aménagements écologiques d'un jardin idéal. Cet atelier participatif se déroulera en intérieur et en extérieur.

Lieu de formation Liège/ CRIE de Modave et MLE

Jour 1 pratique	samedi 15 avril 2017	Rendez-vous au CRIE de Modave	de 10h30 à 16h00
Jour 2 pratique	samedi 27 mai 2017	Rendez-vous à la MLE (maison Liégeoise de l'Environnement)	de 10h30 à 16h00

Lieu de formation Namur/ Réserve naturelle de Sclaingneaux et Mundo-N

Jour 1 pratique	dimanche 16 avril 2017	Rendez-vous à la gare SNCB d'Andenne-Seilles	de 10h30 à 16h00
Jour 2 pratique	dimanche 28 mai 2017	Rendez-vous à Mundo-N	de 10h30 à 16h00

**Pour confirmer votre inscription il faut absolument remplir ou compléter avec le lieu de formation de votre choix [le présent formulaire](#)** (Attention le nombre est limité à 25 personnes par lieu de formation, les premiers inscrits seront prioritaires)

**Intéressé? Envie d'en savoir plus?** Contactez-nous au 04/250.95.94(sauf le mercredi) ou à l'adresse [reseanature@natagora.be](mailto:reseanature@natagora.be)

## « Moi aussi je veux participer à un chantier nature ! »

**Régulièrement nous vous proposons des journées que nous appelons « chantier de gestion ». En quoi ça consiste ? Comment ça se passe ? Reportage au Grand Quarti !**

La réserve naturelle du Grand Quarti est située en Famenne entre Beauraing et Houyet. Il s'agit d'une partie de forêt d'une 30aine d'hectares parsemée de clairières forestières. Une journée de gestion a été organisée avec des volontaires du SPF Finances pour structurer les lisières de ces clairières par un débroussaillage préalable par l'équipe de la réserve et poursuivi par les volontaires.



*Plus d'infos sur la [Réserve naturelle du Grand Quarti](#)*

Le débroussaillage a pour effet de favoriser l'établissement du grand rhinolophe, une espèce de chauve-souris protégée car considérée en danger critique d'extinction. En effet, la structuration des clairières permet l'augmentation des proies disponibles (nombreux papillons et autres insectes) et donc la restauration de territoires de chasse attractifs pour cette espèce. Les tas de broussailles permettent quant à eux de favoriser l'établissement de toute une petite faune dont plusieurs espèces de reptiles (non dangereux) et d'amphibiens.

La réserve comprend aussi un réseau 12 mares. L'objectif de la journée était également de débroussailler quelques mares à la cisaille afin de leur apporter plus de lumières. Ces tâches permettent d'améliorer l'habitat du triton crêté. Il s'agit de la plus grande espèce de nos tritons (jusqu'à 18cm). Cette espèce est actuellement fortement menacée du fait de sa grande sensibilité à la modification des milieux humides.



Le chantier a eu lieu le samedi 8 octobre, sous la direction de Patrick et Olivier, du LIFE Prairies bocagères et s'est très bien passé. Huit volontaires sont venus participer à cette journée, avec beaucoup d'entrain, de bonne humeur et d'intérêt pour nos actions.



*Merci aux volontaires !*



# Vous aussi, venez donner un coup de patte à la nature !

Le LIFE Prairies bocagères et la Régionale Natagora Famenne organisent plusieurs chantiers nature :

Samedi	19 novembre	Plantation aux Prés de la Wamme à Hargimont (Marche-en-Famenne) et réparation de la clôture
Dimanche	20 novembre	
Samedi	3 décembre	Plantation dans le vieux verger de Chanly (Wellin)
Dimanche	4 décembre	
Samedi	17 décembre	Chantier dans la zone humide de Lomprez (Wellin)
Dimanche	18 décembre	



Lundi	21 novembre	Plantation d'un verger au château de Lavaux Sainte Anne (Rochefort)
Mardi	22 novembre	Plantation d'un verger à Bure (Tellin)
Mercredi	23 novembre	Plantation d'un verger à Eprave (Rochefort)
Jeudi	24 novembre	Plantation de haies à la réserve de Froidlieu (Wellin)
Vendredi	25 novembre	



Réservez déjà les dates que vous souhaitez, les infos précises vous parviendront dès le prochain bulletin !

# Le Voltî est disponible !

Depuis ce 1er octobre, vous pouvez payez vos achats locaux avec des Voltîs, bons de soutien à l'économie locale.

## Où se les procurer?

La liste des bureaux de change se trouve [ici](#).



## Où les utiliser?

Il y a déjà 100 commerces où vous pouvez les utiliser, dans les communes de Ciney, Hamois, Havelange, Marche-en-Famenne, Nassogne, Rochefort, Somme-Leuze et alentours : la liste est [ici](#).

En faisant des dépenses en Voltî, je dépense local et ceux qui recevront mes Voltî les dépenseront aussi localement. J'incite ainsi à la relocalisation des échanges (voir notre [Bulletin de liaison n°50](#)).

L'intérêt ?

- ▶ Je fais vivre ma région, ses producteurs, ses artisans, ses commerçants, je la dynamise et j'y favorise l'emploi.
- ▶ Je dis 'non' aux pratiques non éthiques de la plupart des banques ! Les Voltî que j'ai en poche, ce sont des euros en moins qui alimentent la spéculation !
- ▶ En ayant une consommation plus locale, j'évite de longs trajets inutiles et polluants aux produits consommés.

En fait, je deviens acteur de ma région. Et tous ensemble, on va changer les choses, on va faire bouger notre région !



# Quoi de neuf au LIFE Elia-RTE ?

## Mise en place d'un suivi permanent d'indicateurs

Les différents aménagements réalisés par le projet LIFE dans les couloirs forestiers des lignes à haute tension ont pour buts principaux d'accueillir une faune et une flore diversifiées et de jouer le rôle de zones refuges et de « corridors verts » pour toute une série d'espèces. Afin d'évaluer de manière objective les effets de ces aménagements, un suivi de la biodiversité a été mis en place au cours des premières années du projet.



Plusieurs groupes d'organismes ont ainsi été choisis comme indicateurs biologiques pour leurs caractéristiques respectives: **les oiseaux, les papillons diurnes, les odonates (libellules et demoiselles), les amphibiens, les reptiles, les chauves-souris et les plantes supérieures.**

- ▶ **Les odonates et les amphibiens** sont logiquement utilisés pour le monitoring des mares nouvellement creusées ou agrandies (action C4).
- ▶ **Les oiseaux** ont cet avantage de pouvoir être identifiés avec précisions à distance grâce à leurs chants et -bien entendu- visuellement, ce qui permet de décrire la composition spécifique d'un site en oiseaux, supposés nicheurs, mais aussi leurs densités. Les oiseaux vivent dans tous les habitats visés par le projet: milieux ouverts (actions C3, C6 et C7), boisés (action C2) et écotones associés (action C1).
- ▶ **Les papillons diurnes** (aussi appelés Rhopalocères) présentent de nombreuses caractéristiques favorables à leur usage comme bio-indicateurs: ils sont diversifiés, populaires, esthétiques, présents dans tous les types d'habitats, plus ou moins étroitement associés à des plantes hôtes et/ou nourricières, certaines espèces sont déjà bien connues pour indiquer la qualité d'un habitat... Certaines espèces rares ou menacées sont connues pour se développer dans les ouvertures intra-forestières, profitant des lisières bien développées et structurées.

- ▶ **Les reptiles** sont représentés chez nous par peu d'espèces dont certaines très fortement menacées, notamment la vipère péliade. Or on sait que des habitats tels que les lisières bien exposées au soleil, les landes à callune ou les pelouses calcicoles leurs sont très favorables. Il a donc été décidé de disposer des "plaques de comptages" sur 3 sites réunissant ces conditions: lisières + lambeaux de lande à callune près de Libramont; lisières + lande à callune restaurée à Winenne; lisières + pelouses calcicoles à Couvin.
- ▶ **Les chauves-souris** trouvent sur nos sites de lieux de repos (forêts) et des terrains de chasse (forêts + lisières + milieux ouverts intraforestiers + mares). Les études -et donc les connaissances- sur la chiroptérofaune wallonne étant en plein essor, grâce à du matériel de plus en plus performant, on a donc mis en place un protocole d'inventaire sur 5 sites LIFE dès le début du projet. (Ces données ne sont pas encore disponibles car en cours d'analyse)
- ▶ **Les plantes vasculaires** supérieures permettent de décrire les habitats et d'en caractériser leur état de conservation. On peut étudier les associations botaniques de différentes manières, par inventaires de placettes (carrés de généralement 10 ou 100 m<sup>2</sup>), par inventaires "en plein" (relever toutes les espèces d'un site), par transects,... Cette dernière approche est intéressante pour décrire à la fois la composition spécifique et la structure de la végétation en parcourant le couloir forestier perpendiculairement à axe, depuis le centre vers le massif forestier.

Chaque point d'échantillonnage (PE) est pointé au GPS afin de pouvoir le répéter au cours du LIFE mais aussi par après. Au total, plus de 260 PE ont été déterminés sur 14 des 28 sites LIFE. Les résultats obtenus sont présentés sur [cette page de manière résumée](#) mais nous vous invitons à les consulter [en version détaillée via cette page](#) dédiée où la localisation précise de ceux-ci, l'effort d'échantillonnage et des illustrations sont présentés.

### **Espèces d'intérêt patrimonial ou communautaire**

Au cours des inventaires et autres activités de terrain, des observations sont effectuées dont parfois d'espèces visées par des réglementations européennes, nationales ou régionales. Ces observations sont présentées sur une carte

interactive accessible [sur le site](#) (cliquez sur les vignettes pour obtenir des informations).



Les données présentées concernent (pour l'instant) *les invertébrés, les reptiles, les amphibiens et les plantes* (à l'exception des orchidées, jugées trop sensibles pour être localisées précisément!).

Toutes les observations sont encodées dans la base de données "OFFH" du Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole (DEMNA) de l'administration de la Région Wallonne. Elles sont toutefois disponibles sur demande motivée par des fins scientifiques ou de conservation de la nature (contact: [JF Godeau](#)).

Cette information se trouve dans une '[news](#)' publiée dans le volet 'Actualités' de notre site web (une version en anglais arrivera bientôt). Pour rappel vous pouvez toujours [vous inscrire](#) à notre newsletter (2-3 par an) pour être tenu au courant des avancées du projet.

Plus d'infos : <http://www.life-elia.eu/fr>

# Une Opération de Développement Rural démarré à Rochefort

L'avenir de la commune de Rochefort vous intéresse ? Vous avez envie de partager votre avis avec vos voisins ? Vous avez des idées de projets pour Rochefort et ses villages ?

Alors, participez à l'**Opération de Développement rural** ! Rendez-vous à l'une des réunions villageoises animées par la Fondation rurale de Wallonie.

Ces réunions se tiendront **les jeudis à 19h30**, selon le calendrier suivant :

- 13 octobre à Rochefort (centre culturel – salle polyvalente)
- 20 octobre à Jemelle (salle « le Phare »)
- 27 octobre à Villers-sur-Lesse (salle Concordia)
- 10 novembre à Lessive (salle « Les Tchabots »)
- 17 novembre à Lavaux-Sainte-Anne (salle « La Valésienne »)
- 24 novembre à Wavreille (salle Saint-Pierre)
- 1er décembre à Han-sur-Lesse (maison de village)

Une réunion de synthèse sera organisée le jeudi 15 décembre à 19h30 à Rochefort (centre culturel – salle polyvalente) pour faire le bilan des consultations villageoises et dégager les grands enjeux des 10 prochaines années.

- Si vous ne pouvez participer à l'une de ces réunions, saisissez néanmoins l'occasion de donner votre avis [via ce formulaire en ligne](#).
- Si vous souhaitez plus d'infos, contactez la Fondation rurale de Wallonie (084/ 21 98 60 ou [famenne@frw.be](mailto:famenne@frw.be))



## Du nouveau pour la Brasserie de la Lesse

**Vous le savez, nos merveilleuses Natagorix sont concoctées par nos amis de la Brasserie de la Lesse, dont la Régionale est devenue coopérateur suite à un appel lancé par la Brasserie pour lancer leurs projets de rénovation. Voici quelques nouvelles que nous sommes heureux de vous relayer !**

La Brasserie de la Lesse est désormais l'heureuse propriétaire d'une magnifique ferme du 19e siècle dans le beau village d'Éprave.

Côté pratique, le permis d'urbanisme est déjà en cours auprès de la commune. Les travaux d'aménagement devraient commencer d'ici la fin de l'année.



Pour décrire quelque peu les futurs bâtiments, voici comment se répartiront les lieux :

- Corps de logis : Espace Dégustation, Magasin, Bureaux, Cuisine, Salle de Bain (on y tient), Stock Produits Finis
- Grange : Brassage, Fermentation, Soutirage, Refermentation

Les deux organismes prêteurs (Credal et Sowecsom) les ont donc suivis dans leur plan financier, tant pour l'achat et la rénovation des bâtiments que pour l'achat des nouveaux équipements.

L'appel à coopérateur est toujours en cours !  
Intéressés ? Rendez-vous [ici](#).

Plus d'infos : 084 45 75 25 ; [info@brasserie dela lesse.be](mailto:info@brasserie dela lesse.be), [www.brasserie dela lesse.be](http://www.brasserie dela lesse.be).

## Séminaire "Être riverain de carrière aujourd'hui"

L'industrie extractive en Wallonie représente 160 sites en activité dans l'extraction et la transformation de roches non combustible (calcaire, roches dures, chaux, dolomie...) et plus de 15.000 emplois directs et indirects.

De par sa localisation et l'évolution de ses besoins, le secteur interagit avec de nombreux riverains. Quelles sont ces interactions entre les exploitants d'une carrière et les riverains ? Dans quel contexte prennent-elles place ? Quelles sont les spécificités du secteur ? Quels sont les rôles et les attentes de chacun ?

Pour débattre de ces questions, la Commission Régionale d'Avis pour l'Exploitation des Carrières (CRAEC) dont le Secrétariat est assuré par le Conseil économique et social de Wallonie, organise un séminaire intitulé

« Être riverain de carrière aujourd'hui »  
le vendredi 21 octobre 2016  
de 9h à 17h  
aux Moulins de Beez (Namur)

La matinée s'articulera autour des spécificités de l'industrie extractive et du cadre légal dans lequel elle évolue. L'après-midi a pour ambition de mettre en relation toute une série d'acteurs intervenant dans les interactions entre les riverains d'une carrière et les exploitants de celle-ci. A travers la présentation de cas concrets, chacun des intervenants pourra exposer ses objectifs et contraintes.

[Cliquez ici](#) pour découvrir le programme complet de cette journée (voir aussi page suivante).

Si vous souhaitez vous inscrire à ce séminaire, nous vous invitons à compléter le [formulaire ici](#).

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter le service communication ([communication@cesw.be](mailto:communication@cesw.be) - 04/232.98.24).



# Séminaire

animé par Jacques BREDAEL



## Etre riverain de carrière aujourd'hui

### Programme

**Vendredi 21/10/2016**

aux Moulins de Beez

#### Accueil et objectifs du séminaire

**8h45** Accueil

**9h00** Introduction, par Jean-Pierre Dawance, Secrétaire général du CESW et par Michel Calozet, Président de la CRAEC et Administrateur délégué de FEDIEX

#### Mise en contexte

**9h10** Implication sociétale du secteur par Benoît Lussis, Conseiller Environnement - FEDIEX

**9h30** Evolution du contexte technico-économique du secteur et son impact sur la gestion d'une carrière par Fabrice Foucart, Directeur Patrimoine et Environnement - Carmeuse s.a.

#### Cadre législatif

**9h50** Le rôle du citoyen dans les différentes procédures issues du CWATUP et du Code de l'Environnement par Francis Haumont, Professeur extraordinaire émérite de l'Université Catholique de Louvain, Avocat aux barreaux de Bruxelles et de Nice - Spécialiste en droit de l'urbanisme et de l'environnement

**10h30** Pause café

**10h50** Evolution du cadre réglementaire dans le cadre du Code de l'Environnement appliqué au secteur carrier par Stéphanie Vancaeyzeele, Attachée, juriste - SPW-DGO3-Département des permis et autorisations

**11h10** Rôle du Département des polices et contrôles (DPC) dans le respect des permis délivrés dans le cadre de l'exploitation d'une carrière par Olivier Dekyvere, Directeur - SPW-DGO3-DPC

**11h30 Débat**

**12h00** Lunch

#### Témoignages

**13h40** Témoignage d'un riverain de la carrière de Merlemont par Achille Debrus

**14h00** Témoignage du Comité d'accompagnement de la carrière de Leffe par Alain Vandekerkhove, Président du Comité des riverains, Sébastien Houtrelle, Environment & Mineral Resources Manager - Holcim et Victor Floymont, Echevin - Commune de Dinant

**14h20** Rôle des communes ayant sur leur territoire une carrière et ayant mis en place un Comité d'accompagnement par Nathalie Jasienski, Eco-conseillère - Commune de Marchin

**14h40** Présentation des impacts concrets de l'activité extractive pour les riverains par Audrey Mathieu, Fédération Inter-Environnement Wallonie

**15h00** Rôle des agriculteurs en tant que riverains de carrière par Anne-Sophie Stenuit, Conseillère juridique - Fédération wallonne de l'Agriculture

#### Notaire Conseiller du citoyen

**15h20** Rôle du notaire comme conseiller du citoyen par Me Pierre-Yves Erneux, Fédération royale du Notariat belge

#### Législateur

**15h40** Point de vue du législateur sur l'évolution du cadre législatif, notamment le Code du Développement Territorial par Edmund Stoffels, Député wallon, Président de la Commission de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et des Transports du Parlement wallon

**16h00 Débat**

#### Conclusions

**16h30** Conclusions

**16h45** Drink de clôture

# 26 & 27

# Instinct

# Nature

NOVEMBRE  
DE 10H À 18H30

CENTRE CULTUREL DE LIBRAMONT

**SALON NATURE AU JARDIN**  
40 exposants, librairie, optique, prairies fleuries,  
nichoirs et mangeoires, démos, dédicaces, associations,  
produits du terroir, artisans

Décentralisation du  
**FESTIVAL INTERNATIONAL  
NATURE NAMUR**  
Expo photo,  
*Ardenne Sauvage* web doc de Martin Dellicour,  
Courts métrages amateurs, ...

**ATELIERS**  
Video Nature Academy,  
atelier photos,  
cuisine sauvage,  
taille des arbres fruitiers,  
vannerie,  
fieldrecording, ...

**SPECTACLE**  
*Drôles d'oiseaux*  
*Pépin dans le jardin : Le potager et les saisons*

**CONFÉRENCES**  
**La permaculture**  
par Lydia et Claude Bourguignon  
Commencer son jardin par Marc Knaepen  
Conférence photos commentées par Philippe Moës  
Les abeilles par Nicolas Vereecken

**DISTRIBUTION D'ARBRES**  
**PETITE RESTAURATION LOCALE**

NOUS RECOMMANDONS

LES SAISONS DE LA PHOTO  
en Grande Forêt de Saint-Hubert



ÉDITEUR RESPONSABLE

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS :

Centre culturel de Libramont

Avenue d'Houffalize 56d

6800 Libramont

Tél 061/22.40.17

info@cclibramont.be

www.cclibramont.be



ENTRÉES : 4€ (ADULTE) – 2 € (ENFANT)

PROGRAMME COMPLET SUR [WWW.CCLIBRAMONT.BE](http://WWW.CCLIBRAMONT.BE)

DES ACTIVITÉS POUR TOUTE LA FAMILLE

Depuis plusieurs années, le Festival International Nature de Namur, Pointculture, le Centre culturel de Libramont-Chevigny et Natagora Ardenne centrale organisent une fois par an une sensibilisation aux questions environnementales à travers une rencontre conviviale autour de projections de courts-métrages nature amateurs et d'un long-métrage professionnel, une exposition photo du Festival Nature Namur...

Les différents partenaires invitent des personnalités reconnues (cinéastes, réalisateurs, photographes, environnementalistes...) dans le milieu pour commenter les films, animer une discussion et initier une réflexion sur la sauvegarde de l'environnement. Cette année, la Province a rejoint la collaboration pour vous proposer un programme qui se déploie sur deux jours, destiné à un public familial.

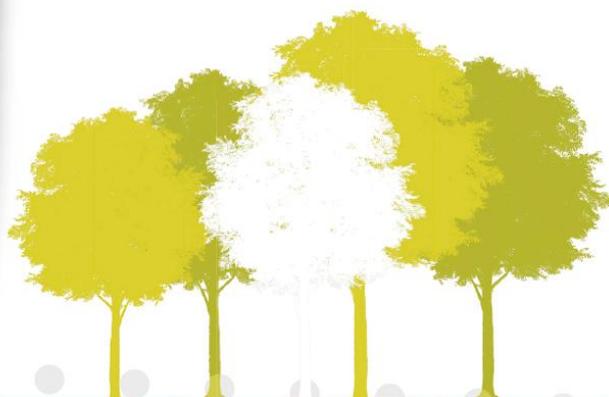
## Samedi 26/11

- 10H00 DISTRIBUTION D'ARBRES**
- 11H00 OUVERTURE OFFICIELLE**
- 11H00 ATELIER CUISINE SAUVAGE**  
par Catherine Huppe
- 11H00 INITIATION PHOTO**  
par Natagora
- 11H00 SPECTACLE FAMILIAL**  
*Pépin dans le jardin : Le potager et les saisons*  
Par Benoit Marenne
- 14H00 CONFÉRENCE (PERMACULTURE)**  
*Le sol, la terre et les champs*  
Par Lydia et Claude Bourguignon
- 15H00 INITIATION PHOTO**  
par Natagora
- 16H30 CONFÉRENCE**  
*Les prairies fleuries*  
par Pascal Colomb (ECOSEM)
- 17H30 CONFÉRENCE PHOTO COMMENTÉE**  
par Philippe Moës
- 20H00 SOIRÉE FESTIVAL INTERNATIONAL NATURE NAMUR**  
Par Claudine Brasseur et Bruno Hilgers  
Projection de courts métrages et du web doc. *Ardenne Sauvage* de Martin Dellicour



## Dimanche 27/11

- 10H00 DISTRIBUTION D'ARBRES**
- 10H00 INITIATION À LA TAILLE DES ARBRES FRUITIERS**  
(visite d'un verger à Neuvillers)
- 11H00 CONFÉRENCE**  
*Comment bien débiter son jardin*  
Par Marc Knaepen
- 11H00 DÉMONSTRATION DE VIDÉO NATURE**  
Par la Vidéo Nature Academy
- 14H00 INITIATION PHOTO**  
Par Natagora
- 15H00 SPECTACLE FAMILIAL**  
*Drôles d'oiseaux* (à partir de 3 ans)  
Par Alain Delval
- 16H30 INITIATION PHOTO**  
par Natagora
- 16H30 CONFÉRENCE**  
*"Les abeilles"*  
Par Nicolas Vereecken



**En continu**  
**de 10h à 18h**

### **SALON NATURE AU JARDIN**

40 exposants, librairie, optique, prairies fleuries, nichoirs et mangeoires, démos, dédicaces, associations, produits du terroir, artisans...

Décentralisation du

### **FESTIVAL INTERNATIONAL NATURE NAMUR**

Expo photo, Ardenne Sauvage web doc de Martin Dellicour, Courts métrages amateurs...

### **ATELIERS**

Video Nature Academy, atelier photos, cuisine sauvage, taille des arbres fruitiers, vannerie, fieldrecording, ...

### **SPECTACLES**

### **CONFÉRENCES**

### **DISTRIBUTION D'ARBRES**

### **PETITE RESTAURATION LOCALE**



MARTIN DELLICOUR  
[www.ardennesauvage.be](http://www.ardennesauvage.be)

**ENTRÉES : 4€ (ADULTE) – 2 € (ENFANT)**

ÉDITEUR RESPONSABLE / RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS :

Centre culturel de Libramont  
Avenue d'Houffalize 56d  
6800 Libramont Tél 061/22.40.17  
[info@cclibramont.be](mailto:info@cclibramont.be)  
[www.cclibramont.be](http://www.cclibramont.be)



NOUS RECOMMANDONS

LES SAISONS DE LA PHOTO  
en Grande Forêt de Saint-Hubert





## A lire, à transmettre, à méditer...

### "Écologie - Entreprendre sans détruire"

De Emmanuel Druon, Editions Actes Sud, 2016



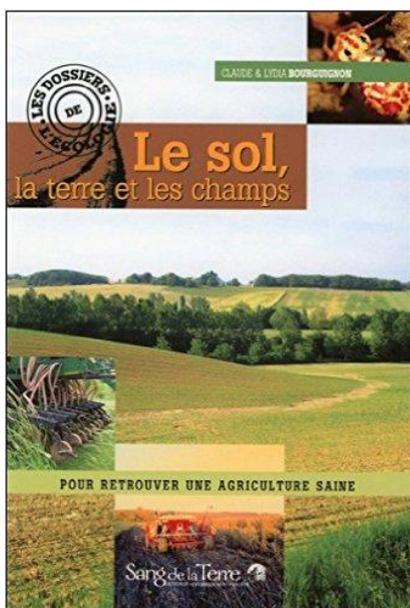
"Il est plus économique de produire de manière écologique." C'est à partir de cette affirmation, à contre-courant de la pensée traditionnelle, que, depuis dix-sept ans, Emmanuel Druon a transformé l'entreprise Pocheo à Lille, avec l'aide de ses cent vingt-deux collègues.

Alors que la plupart des entreprises sont encouragées à rechercher la rentabilité à n'importe quel prix, Emmanuel et son équipe font le pari que prendre soin de la planète et des êtres humains assure une véritable pérennité à leur activité. Car, comme il le répète : «nous, occidentaux, avons épuisé la lithosphère et ses ressources fossiles, -fissiles, minières et halieutiques. Les gens aussi sont épuisés. On peut encore produire et entreprendre mais sans détruire».

<http://www.ecologie-lelivre.fr/>

### "Le sol, la terre et les champs - Pour retrouver une agriculture saine"

De Claude Bourguignon & Lydia Bourguignon, Ed. Sang de la Terre, 2015



L'agriculture est aujourd'hui dans une impasse. L'intensification n'a pas été capable d'arrêter la famine mais elle a épuisé des millions d'hectares de sol et dégradé la qualité nutritive des aliments. Fondée sur une conception très réductrice du sol vu comme un support inerte, l'agronomie n'a pas su développer une agriculture durable. S'appuyant sur les expériences réussies d'autres formes d'agriculture et sur les dernières recherches en microbiologie du sol, Claude et Lydia Bourguignon proposent une nouvelle voie pour l'agriculture du XXIème siècle. L'agrologie, science de l'agriculture écologique, est fondée sur une perception fine des relations complexes qui unissent le sol, les microbes, les plantes, les animaux et l'homme. Elle développe l'usage de nouvelles espèces, déjà sélectionnées par la nature, pour leur aptitude à restructurer les sols, à récupérer les engrais lessivés par les pluies, à pousser sur des sols pauvres ou arides. Le paysan, aujourd'hui exploitant agricole, doit devenir un véritable agriculteur et, pour la première fois dans l'histoire, cultiver la terre sans l'éroder, en l'aimant et en la respectant comme un être vivant.

## La citation du mois...

*" L'eau est devenue la plus précieuse de nos ressources naturelles. Elle est malheureusement victime de l'indifférence de l'homme qui a, aujourd'hui, oublié ses origines et qui reste sourd aux besoins les plus essentiels à sa survie. "*

Rachel Carson, *Silent spring*

## L'insolite du mois...



Spotted Lake (Canada)

Ce lac est rempli de minéraux divers, et en été, lorsque l'eau s'évapore, elle laisse derrière elle de grandes « taches » de minéraux concentrés, qui changent de couleur régulièrement, en fonction de la concentration en minéraux.

A bientôt ...



## La pollution lumineuse : énergivore, coûteuse et néfaste

Par Colette Bergel, article du magazine *Imagine demain le monde* n°117, septembre-octobre 2016.

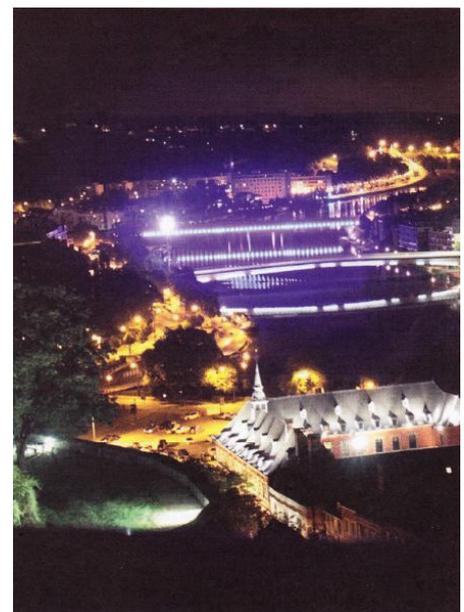


Photo : Frédéric Tapissier

Alors que des économies d'énergie sont demandées aux citoyens, l'éclairage artificiel du réseau routier, des bâtiments historiques et publics, ponts, aéroports et autres centres urbanisés, en quantité et de durée parfois excessives, soulève, de plus en plus, de nombreuses et légitimes interrogations. Au-delà du coût financier et de l'émission conséquente de CO<sub>2</sub> dont elle est source, cette puissante luminosité artificielle touche la santé humaine, la faune et la flore et est responsable d'une dégradation évidente de l'observation du ciel.

« *La Belgique est le seul pays au monde que l'on peut voir de Mars aussi bien de jour que de nuit !* ». Au-delà de la boutade se pose la question de notre éclairage public si abondant : est-il à ce point nécessaire et performant ?

Pas sûr du tout. « *C'est à la fois sa conception et sa vétusté qui posent problème*, estime Philippe Demoulin, vice-président de l'Association pour la sauvegarde du ciel et de l'environnement nocturnes (ASCEN). *Les luminaires éclairent à large spectre, voire vers le haut, et ne sont pas seulement dirigés vers le sol. Une meilleure conception des infrastructures et une rénovation de l'ensemble du parc d'éclairage public seraient de nature à réduire d'au moins 30 % la consommation d'électricité. Ce qui serait tout bénéfique à la fois pour les deniers publics et pour la biodiversité, l'environnement et l'observation des étoiles.* » Ainsi que sur la santé.



C'est beau une ville la nuit (ici Namur).  
Mais tant de lumières sont-elles nécessaires ?

En effet, la plupart des animaux – dont l'être humain – fonctionnent depuis leur origine sur la base d'une horloge biologique interne fondée sur le cycle jour/nuit, cycle qui régit les modes alimentaires, la reproduction, le sommeil et, dans certains cas, la migration et l'hibernation. Un apport, voire un excès, de lumière artificielle supplémentaire désynchronise donc les cycles naturels, pouvant aller jusqu'à induire de profondes modifications de comportement, et quelques fois nuire aux capacités de survie de certaines espèces animales et végétales.

## Un impact sur le cerveau

Pour avoir analysé l'impact de la lumière domestique sur le cerveau humain, Gilles Vandewalle, chercheur qualifié du FNRS à l'ULg et docteur en neurosciences, est formel : l'éclairage artificiel, en raccourcissant la nuit, porte atteinte à la qualité du sommeil réparateur et inhibe la synthèse d'une hormone photosensible – la mélatonine – dont le rôle est d'indiquer à l'organisme qu'il fait nuit et ainsi de réguler le cycle veille/sommeil. Or, un déficit de mélatonine peut entraîner des dysfonctionnements génétiques, cardiovasculaires, provoquer du diabète ou certains cancers, altérer le cycle menstruel ou encore diminuer les performances cognitives...

*« Par extrapolation, il est permis de penser qu'un éclairage artificiel extérieur, surtout s'il est important, peut produire les mêmes effets. Cela dit, en l'absence d'étude empirique sur le sujet, il est difficile de mesurer le caractère addictif de la pollution lumineuse extérieure sur la santé humaine », précise le chercheur. Avantage avancé concernant l'éclairage nocturne : il favorise la sécurité publique. Mais cet argument est de plus en plus battu en brèche.*

En termes de sécurité routière les conclusions d'un rapport de l'administration wallonne des routes, en 2002 déjà, ont démontré qu'il n'existe aucune corrélation probante entre l'intensité de l'éclairage et la

### Une facture annuelle de 50 millions

L'éclairage des voiries communales wallonnes est inégalé en Europe par sa densité : quelques 600 000 luminaires, répartis sur 72 755 kilomètres, pour une consommation électrique totale annuelle de plus de 253 millions de kWh. E, outre, un tiers du parc d'éclairage communal wallon a plus de 15 ans et près de 13% des installations sont encore constituées de lampes à vapeur de mercure haute et basse pression, interdites à la vente en Europe depuis avril 2015 en vertu de la Directive 245/2009.

On l'aura bien compris, la gestion de l'éclairage public entraîne des coûts financiers démesurés : la facture annuelle globale de l'éclairage public pour l'ensemble des communes wallonnes est passée de 29,1 millions d'euros en 2012, 33,65 millions d'euros en 2013 et était estimée à 38,72 millions pour 2014. La facture s'est donc alourdie de 9,62 millions d'euros en 2 ans et représente la moitié, voire davantage, du budget électricité d'une commune. A l'éclairage communal s'ajoute bien sûr l'éclairage « hollywoodien » émis par les 93 573 points lumineux installés sur le réseau régional (autoroutes, routes nationales et bretelles). Sur un total de quelques 8 225 kilomètres de voiries régionales, seule une petite partie voit son éclairage interrompu de 0h30 à 5h30. Pour un total de 17 mégawatts installés, l'éclairage routier coûte ainsi à la Région wallonne 10 millions d'euros par an de consommation électrique. Or, sachant qu'une ampoule de 100 watts allumée toute la nuit pendant un an consomme 300 kilos de CO<sub>2</sub>, voire davantage selon la manière dont l'électricité est produite, les routes relevant de la Région wallonne peuvent donc émettre jusqu'à 51 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an. – C.B.

diminution des accidents routiers. C'est sans doute la raison pour laquelle, depuis quelques années, l'éclairage est coupé après minuit sur certaines autoroutes wallonnes. Et l'expérience de nos voisins français ne dément pas cette position, puisqu'il semblerait même qu'il y ait moins d'accidents lorsque les autoroutes ne sont pas éclairées. La principale raison en serait que le confort lumineux fourni par l'éclairage public induit une diminution de la vigilance en même temps qu'une augmentation de la vitesse.

Reste l'argument selon lequel l'éclairage nocturne aurait un rôle à jouer sur l'attrait touristique ou commercial des sites concernés. Mais quelle est la pertinence de faire briller de mille feux les églises ou autres centres commerciaux à l'heure où la majorité des passants dorment ?

### **Nuisible à la biodiversité**

Ce qui est sûr par contre, c'est que ces milliers de lampadaires ont un impact certain sur la biodiversité. Les sources lumineuses, on le sait, constituent de véritables aspirateurs à insectes. Et, rien qu'en Belgique, elles provoquent annuellement la mort de milliards d'entre eux, en ce compris des espèces menacées : soit ces insectes sont grillés sur les ampoules, soit ils perdent leur angle de direction par rapport à la lumière naturelle et tournent en rond jusqu'à mourir d'épuisement.

Les voiries éclairées constituent par ailleurs d'infranchissables barrières artificielles, ce qui limite les déplacements alimentaires et fragmente les habitats.

A moyen terme, cette diminution de la diversité des insectes pourrait ainsi entraîner une réduction de l'offre de nourriture pour l'ensemble des espèces animales insectivores.

Par ailleurs, les lumières artificielles perturbent aussi grandement les oiseaux, et particulièrement les espèces migratrices, dont environ deux tiers entreprennent tout ou partie de leur migration la nuit en s'orientant grâce à la position des étoiles.

A défaut de pouvoir s'orienter correctement lors de mauvaises conditions climatiques, ils seront attirés par des sources et halos lumineux artificiels. Déviant ainsi de leurs trajectoires, ils perdront une somme considérable d'énergie ou mourront d'épuisement, tandis que d'autres s'écraseront contre les infrastructures illuminées. " Rien qu'en mer du Nord, une plateforme pétrolière à l'éclairage surdimensionné pourrait être à elle seule responsable de la mort de 60 000 individus par an. Une mortalité qui est soit directe, soit la cause d'un épuisement », explique Antoine Derouaux, chargé de mission oiseaux chez Natagora.

Certaines études ont également mis en évidence le rôle de l'éclairage nocturne urbain sur l'anticipation de la période de nidification, ayant comme effet un manque de ressources alimentaires pour la progéniture.

Chez les mammifères aussi, de nombreuses espèces se déplacent, se nourrissent et se reproduisent la nuit. C'est ainsi que l'éclairage, en participant au morcellement du paysage et des biotopes, induit une diminution des disponibilités de nourriture, d'habitat et d'aires de reproduction.

Pour Pierrette Nyssen, chargée de projet au sein du groupe de travail Plecotus de Natagora, c'est le cas notamment des chauves-souris, dont la plupart des 23 espèces présentes en Belgique sont lucifuges. « Dans certains cas, si leurs conditions d'alimentation sont rendues difficiles, voire improbables, en raison d'un éclairage inhabituel, ou que leurs sites de reproduction se retrouvent soudain éclairés, les chauves-souris peuvent aller jusqu'à abandonner des sites d'habitat.

Dans d'autres cas, elles retardent leurs sorties nocturnes, ratant ainsi le pic de concentration d'insectes. La reproduction est alors menacée. Même s'ils sont pratiquement tous nocturnes, les amphibiens réagissent également de manière très variée à la lumière artificielle.



Selon Thierry Kinet, chargé de projets batraciens au sein de Natagora, les rues fortement illuminées attirent nombre d'entre eux lors de leurs migrations saisonnières, ce qui peut entraîner des pertes considérables parmi les populations.

Pour d'autres espèces, les sources de lumière constituent des barrages infranchissables, ce qui, en les confinant dans des territoires fermés, contrarie considérablement leur alimentation et leur reproduction.

Le monde végétal paie, lui aussi, un certain tribut à la pollution lumineuse. Chez beaucoup d'espèces, la longueur relative du jour et de la nuit influence le début et la fin des périodes de repos, le taux de croissance, la forme des feuilles, la formation d'organes de stockage, la chute des feuilles en automne, la formation de pigments et la résistance au gel. Un apport de source lumineuse artificielle peut donc avoir des conséquences écologiques, voire entraîner une réduction de la diversité des espèces végétales.

Enfin, faut-il rappeler que la pollinisation des fleurs est en grande partie assurée par les insectes, eux-mêmes mis en péril par cette même pollution lumineuse ?

Sans doute conviendrait-il de préserver, voire d'instaurer une trame de « corridors » nocturnes pour les nombreuses espèces animales lucifuges, qui leur permettent de circuler, de s'alimenter et de se reproduire au sein de milieux naturels protégés et, partant, de contribuer à la biodiversité. C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'est pensé le projet de trame noire dans l'agglomération de Lille, qui fait le pari d'un maillage de zones obscures.

### Un obstacle pour observer le ciel

Cette débauche de lumière la nuit a également un impact important sur l'observation du ciel. Pour les astronomes professionnels et amateurs tels que Philippe Demoulin, astrophysicien et chercheur à l'Institut royal d'aéronomie spatiale de Belgique l'abondance, voire l'excès, d'éclairages artificiels fait obstacle à la lumière naturelle émise par les astres, de sorte qu'« il est devenu impossible, à l'heure actuelle, d'implanter en Europe un observatoire professionnel susceptible de mener une recherche de pointe sur l'univers lointain. L'observation profonde y est devenue quasi impossible ». Et l'observatoire d'Uccle ne fait malheureusement pas exception.

Pour observer le ciel étoilé et les objets célestes, il est désormais indispensable de se déplacer de plus en plus loin des sources de pollution lumineuse, ce qui engendre un certain nombre d'autres coûts dommageables (transport, énergie, temps...).

" La pollution lumineuse fait ainsi obstacle aux progrès de la recherche scientifique et à l'activité de nombreux passionnés. Le ciel nocturne naturel, après avoir contribué à forger l'esprit des hommes et des cultures durant plusieurs millénaires, se retrouve ainsi menacé de disparition ", déplore Philippe Demoulin.

Depuis de nombreuses années, l'Association pour la sauvegarde du ciel et de l'environnement nocturnes (pour la Wallonie) et Preventie Lichthinder (pour la Flandre), soutenus respectivement par Inter-Environnement Wallonie et le Bond Beter Leefmilieu, plaident auprès des décideurs belges et régionaux pour qu'ils légifèrent en la matière. Car à l'heure actuelle, seule une proposition de décret visant à lutter contre la pollution lumineuse, déposée au Parlement, déposée par le groupe Ecolo le 29 janvier 2013, a le mérite d'exister mais n'a à ce jour été ni débattue ni adoptée.

Un grand projet de réforme de l'éclairage autoroutier est bien sur la table du gouvernement wallon (PS-CDH) depuis 2013 déjà, mais à ce jour ce dernier ne s'est toujours pas prononcé.

Un dossier mis en veilleuse qui interpelle tous les observateurs. Car selon l'administration wallonne, ce plan qui comprend un ensemble de mesures devrait permettre de diminuer d'au moins 25 % la consommation d'énergie et de réduire de 7 000 tonnes l'émission annuelle de CO<sub>2</sub>, tandis que l'économie annuelle avoisinerait

les 2 millions d'euros. De son côté, L'Union des Villes et communes de Wallonie, bien consciente des enjeux financiers à charge des communes, plaide pour que celles-ci puissent bénéficier d'un tarif spécifique pour leur éclairage public. Mais rien ne semble progresser dans ce sens. Une telle disposition leur permettrait pourtant de dégager des moyens supplémentaires pour accélérer la nécessaire rénovation des installations actuelles.

Aujourd'hui, il existe une série de technologies efficaces (LED, lampadaires à détecteurs de mouvements, horloges astronomiques...) dont le coût pourrait être rapidement amorti. Mais la « solution, c'est d'abord et avant tout de consommer moins. Et de questionner en amont le bien-fondé de chaque éclairage public. Car, comme le rappelle, Pierrette Nyssen (Natagora), " la meilleure protection contre la luminosité artificielle reste encore de mettre en question la pertinence de ces éclairages, avant même d'envisager des systèmes ou des modèles lumineux alternatifs. Dans certains cas, il est préférable de simplement décider de ne pas éclairer ».

### En savoir +

- Site web de l'Association pour la sauvegarde du ciel et de l'environnement Nocturnes : [www.ascen.be](http://www.ascen.be)
- Duquesne, M., Eclairage public, quelles perspectives pour les communes wallonnes ? Union des Villes et Communes de Wallonie. Dossier n°898, 62 pages (mai 2015)
- Le Tallec, Th. (2014). La pollution lumineuse écologique. Centre national de la recherche scientifique. Lumière et Patrimoine. eBook, 2014.

#### Les Nuits de l'obscurité

Menée conjointement par Inter-Environnement Wallonie, l'ASCEN et différentes communes partenaires, cette opération annuelle intitulée Nuits de l'obscurité a pour objectif, le deuxième week-end d'octobre, d'inviter les communes, les administrations, les entreprises à éteindre respectivement leur éclairage public (partiellement), leurs enseignes lumineuses et l'éclairage de leur habitat le temps symbolique d'une nuit. Une façon à la fois ludique et démonstrative de sensibiliser tout un chacun aux conséquences de l'éclairage nocturne et de la pollution lumineuse qu'il génère, mais aussi d'inviter à prendre ensuite des mesures en vue de réduire cette part de consommation énergétique superflue. – C.B.

# Nassonia : une forêt en commun ?

De Jonathan Piron, Etopia



Le projet Nassonia, destiné à recréer une forêt naturelle en Wallonie, soulève de nombreux débats. Initié par la Pairi Daiza Foundation, le projet crée un enthousiasme certain autour des enjeux environnementaux. Au-delà de sa mise en œuvre, la question de sa gestion est peu abordée. Une approche en commun pourrait représenter un mode de gouvernance intéressant, dépassant plusieurs tensions et représentant, au même titre que l'innovation environnementale, une innovation sociale et institutionnelle faisant de Nassonia un laboratoire à suivre.

La dégradation continue de l'environnement sous les effets combinés de la pollution et de la consommation des ressources pèse lourdement sur les sociétés humaines. Les forêts, que l'on pourrait pourtant considérer comme zones immuables, sont parmi les premières touchées. À l'exception de quelques régions préservées en Europe, le continent ne dispose plus guère de forêts primaires. La majorité des zones forestières ont été modelées par l'homme, et sont possédées de manière privée ou publique, dans un souci d'exploitation des ressources.

C'est en ce sens que la proposition de la Pairi Daiza Foundation [\[1\]](#), via son président, Eric Domb, de louer pour une longue période (99 ans) une zone forestière en Wallonie à convertir en zone protégée, a soulevé aussi bien l'enthousiasme que les questions. Le projet, qui s'inscrit dans une démarche environnementale, vise à mieux comprendre le retour d'une forêt à son état naturel. Cependant, la crainte de voir un opérateur privé

disposer de la terre soulève plusieurs interrogations : la forêt sera-t-elle toujours accessible à ceux qui en avaient jusqu'ici l'usage ? Et comment les revenus seront-ils utilisés ? Quelle en sera la gouvernance ?

Face à ces différents enjeux, la promotion d'une forêt gérée en commun ne représenterait-elle pas une alternative positive ?

## **1. De Nassogne à Nassonia : une réappropriation de la forêt**

Possédée par la commune du même nom, la forêt de Nassogne s'étale sur 1538 hectares, essentiellement en zone Natura 2000. La fin du dernier bail de chasse, non reconduit, a amené la commune à rechercher d'autres projets de valorisation du site. C'est à ce moment que la Pairi Daiza Foundation a fait part de son intention de bail, avec le projet Nassonia. Le projet se présente comme la plus grande expérience de forêt totalement dévolue à la biodiversité en Europe Occidentale [2]. Un pré-accord conclu avec le collège communal de Nassogne, vise à allouer le terrain à « une série d'actions en faveur des habitats naturels et des espèces ».

Concrètement, le projet s'articule autour d'un bail emphytéotique de 99 ans. La fondation devient ainsi locataire de la zone forestière. Un montant annuel autour des 400.000 euros par an est proposé par la Fondation, se rapprochant de ce que perçoit la commune de Nassogne via la filière classique.

C'est la Fondation Pairi Daiza qui prendrait en charge la gestion de la zone forestière. N'ayant pas la même vocation que le parc animalier belge du même nom, la Fondation souhaite s'inscrire dans une démarche de protection des habitats naturels, ainsi que dans leur recolonisation naturelle par des espèces y habitant. Les promoteurs du projet insistent particulièrement sur le fait que les statuts de la fondation ne permettent pas la recherche du profit financier. Dans les autres points liés au cahier des charges, la fondation s'est engagée à affecter les opérations éventuelles de déboisement dans une logique de circuits courts et d'économie circulaire. De plus, outre le volet 'biodiversité', le projet 'Nassonia' se veut une vitrine pour le tourisme intégré, axé sur la pédagogie et l'accès respectueux aux espèces et à leur habitat naturel.

## **2. Nassonia face à ses obstacles**

Rapidement, le projet a suscité l'enthousiasme au sein d'une partie de la communauté scientifique. Plusieurs professeurs et personnalités se sont ainsi exprimés dans les médias, soutenant l'initiative et sa démarche environnementale. De même, plusieurs citoyens de Nassogne se sont rassemblés au sein d'un groupe dénommé « Pro Nassonia », soutenant la majorité communale autour de ce « projet visionnaire ». Au-delà

de la mise en œuvre du projet, beaucoup de questions demeurent quant à la gestion de Nassonia.

Sur le droit d'usage tout d'abord. La longue durée du bail fait peser le changement de nature sur plusieurs générations. Or, la fondation étant un organe oligarchique, la question du degré d'ouverture de la gestion du domaine se pose. Ainsi, rien n'est encore réellement développé sur le droit d'usage de la forêt. Or, le Ministre René Collin, en charge de l'Agriculture, de la Nature et de la Ruralité, insiste précisément sur le respect du caractère multifonctionnel de la forêt, dont ses fonctions productives, comme celle de la filière bois, qui représentent des milliers d'emplois. Pour le Ministre, le projet doit continuer à garantir l'accessibilité à la forêt ainsi qu'à une régulation concernant le gibier, via la main de l'homme si nécessaire. Cette question reste dès lors ouverte.

Sur la transformation de nature de la zone forestière ensuite. Dans le cas de Nassonia, le bail mis en place touche à la nature du bien. De bien public, la zone forestière passe à bien privé. De manière plus technique, ce transfert transforme un domaine qui était, jusque là, non exclusif et non rival [3] en un bien exclusif et rival. Cette transformation soulève également de nouvelles questions sur le mode de gestion à mettre en place.

Sur la gestion financière enfin. La gestion et donc à la redistribution des revenus de la forêt sortent de l'escarcelle communale. Plusieurs questions se posent sur l'attribution des ressources naturelles telles que le bois, le gibier, etc. Les revenus sont ainsi potentiellement importants, par rapport à la rente annuelle versée à la commune. Mais ces éléments ne sont pas les seuls. La pérennité financière même du projet reposerait, à l'avenir, uniquement sur les épaules de la fondation privée. Des questions s'ouvrent ainsi sur l'avenir du projet, en cas de disparition de la fondation. Et donc de la pérennité des initiatives soutenues et développées par Nassonia.

Ces différents obstacles se dressent face à un projet qui, pourtant, représente un intérêt certain. La question qui se pose, dès lors, est celle autour des mécanismes de déblocage de ces tensions. Et c'est là que le modèle des communs pourrait jouer un rôle.

### **3. Nassonia en commun : un nouvel horizon ?**

La dynamique de Nassonia est intéressante en ce qu'elle envisage la forêt de Nassogne non plus comme un gisement de matières premières (comme, par exemple, la filière bois) mais comme un espace systémique, autour d'une zone naturelle à valoriser et à protéger. Toutefois, la seule protection environnementale ne transforme pas la zone en « commun ». La multiplicité des usages ne rend ainsi pas la forêt, et ses ressources, réductibles aux seuls propriétaires du sol. Au-delà de la seule gestion des ressources, les

communs posent la question de la gouvernance, du design institutionnel à mettre en place. Cette innovation institutionnelle est la clef dans cet enjeu.

Tout d'abord, comment mieux appréhender les enjeux liés aux communs ? Le bien commun est un bien partagé pour lui-même et qui est le résultat des interactions individuelles. Ainsi, contrairement au bien public, ce n'est pas tellement le bien en lui-même qui produit le bien-être, mais le fait même de le produire en commun.

Comment s'inspirer de ces principes dans le cadre de Nassonia ? Comme nous l'avons vu, dans un premier temps, la question de l'usage et de la gestion de cet usage se pose. Et donc de l'outil institutionnel mis en place. Ainsi, le processus de décision laissé entre les mains des seuls propriétaires du sol laisse le bien dans le domaine privé, et le rend inaccessible aux tiers. Or, par rapport aux enjeux de Nassonia, la gestion de la complexité de la forêt, et des interactions entre ses différents utilisateurs, doit entrer dans un autre processus. Une forêt voit, en effet, une foule d'utilisateurs se rencontrer, autour de différents objectifs : aussi bien celui du patrimoine naturel et culturel, que celui de la chasse ainsi que des activités récréatives. Sans oublier les citoyens locaux.

Différents exemples de gestion de forêts en commun ont été entrepris en Europe Occidentale. La Flandre a ainsi vu des projets de « Forest Groups » se mettre en place. Ces espaces de dialogue et formes de gouvernance collective ont pour but de gérer efficacement les zones forestières concernées, en axant sur la coordination des usagers et sur la prise de décisions en commun [4]. Les différents usagers en viennent alors à se réunir afin de dégager compromis et consensus sur les objectifs à prendre en commun. Ces usagers peuvent aussi prendre en charge collectivement la gestion des différents services offerts par la forêt.

Pour parvenir à s'organiser efficacement, cette gestion en commun doit se doter d'un système d'évaluation et de sanction efficace. La transparence des pratiques d'usage, leur évaluation constante (et donc leur remise en question) ainsi que les avertissements et sanctions graduées en fonction des écarts d'usage sont nécessaires à la réussite. Sans cela, la gestion risque de tomber rapidement dans une anarchie difficile à dépasser. La gestion concertée des services éco-systémiques est un pilier essentiel [5].

Cette gouvernance en commun doit aussi reposer sur des frontières claires de la ressource. Celles-ci doivent être délimitées, en interaction avec l'approche institutionnelle choisie. L'approche par cercles, telle que proposée par la Fondation Nassonia, permet de protéger un noyau central, destiné à revenir à l'état naturel, et devant être inaccessibles. Tandis que les cercles successifs sont progressivement ouverts à différents usages. L'articulation des différents cercles, l'adaptation de la gouvernance suivant les différents

usages et l'inappropriabilité sont autant d'éléments transformant la nature du bien et entrant dans la logique en commun.

Enfin, quid du régime de propriété ? Cette question fait l'objet de nombreux débats au sein des théoriciens des communs. Dans le cadre d'un projet plus large, le capital de départ nécessaire est important et amène une concurrence avec d'autres initiatives plus classiques. Dans l'exemple de la forêt de Nassogne, le montant du bail, aux alentours de 400.000€, le place dans une autre dimension. Ne disposant pas encore des moyens financiers pour louer seule le domaine, la Fondation compte ainsi sur la société anonyme Pairi Daiza comme bailleur de fonds. La question des moyens financiers affectés, et suivant quels critères, se pose donc. De même que le risque de voir la fondation passer sous le régime de l'impôt des sociétés, la vente de bois s'apparentant à une opération lucrative. Afin de parvenir à mettre en place une structure dépassant ces questions, des alternatives à la propriété pourraient être proposées. Le domaine pourrait rester, ainsi, dans les mains des autorités publiques, qui céderaient toutefois l'organisation et la gestion à une structure collective reconnue. Dégagée des contraintes liées à l'achat initial, cet aménagement ferait jouer aux pouvoirs publics le rôle de fiduciaire en cas de coup dur. Cette situation se présente déjà dans certains parcs naturels gérés en commun, notamment en Amérique du Nord.

Toutes ces étapes nécessitent un dialogue continu entre les différents usagers. Et une prise de décision basée sur la confiance et la transparence. Le tout en vérifiant que les règles d'utilisation soient en adéquation avec les conditions locales. Cette rigueur représente l'élément essentiel de stabilité et de pérennité du projet, au-delà des contraintes notamment financières.

#### **4. Nassonia en commun : une innovation institutionnelle et environnementale**

Qu'en retenir ? L'apport d'une gestion en commun dans le cadre du projet Nassonia permettrait à la « paix sociale » de s'installer entre membres de la fondation, pouvoirs publics, environnementalistes, filière bois, forestiers, chasseurs, secteur du tourisme et élus. Surtout, l'approche en commun représente un horizon mobilisateur non négligeable. Et ferait de Nassonia un laboratoire de gouvernance lui donnant une plus-value supplémentaire.

Il reste toutefois que cette approche n'est qu'une parmi d'autres, dans une logique de communs beaucoup plus large et diversifiée. Les communs sont une dynamique qui réinvente la *politique*, c'est-à-dire la manière dont se pensent et se prennent les décisions. À travers les critères éthiques et durables qu'ils proposent, les communs dépassent les clivages traditionnels. Ils font également émerger une nouvelle sphère de

gestion et d'usage, entre le privé et le public, dont nous percevons de plus en plus les limites. La force des communs est également leur grande élasticité. Ce qui augmente leur champ d'appropriation, et leur permet de s'adapter à de nombreux autres contextes. Cette force est à retenir et à rendre pédagogique. Car la promotion des communs ne pourra passer que par la mise en avant des différentes réalisations existantes. Et par leur dynamisme. Dans un contexte de crises par rapport à la représentation et à la redistribution, ces processus nouveaux doivent sortir de leurs cocons théoriques pour enfin se mesurer à la pratique des choses. Et donc aux essais, voire aux erreurs. Ce n'est que de cette manière que s'engagera la transition à laquelle nombre d'entre nous aspirent.

[1] La Fondation Pairi Daiza, issue du parc animalier éponyme, souhaite s'inscrire dans la protection des habitats naturels, ainsi que dans leur recolonisation naturelle par des espèces y habitant.

[2] Le projet ne concerne toutefois que 0,3% des forêts de Wallonie.

[3] Sauf dans le cas de la filière bois, où l'accès n'était pas laissé libre à la coupe, afin de ne pas créer une sur-utilisation provoquant la dégradation de la ressource. Dans ce cas, le type de bien s'apparente à une ressource commune. (Jérôme Ballet, « Propriété, biens publics mondiaux, bien(s) commun(s) : Une lecture des concepts économiques », in *Développement durable et territoires*, Dossier 10 | 2008, 07 mars 2008, [En ligne], <https://developpementdurable.revues.org/5553>).

[4] Tom Dedeurwaerdere, "Social learning in the governance of Forest Ecosystem Services", in *Reflexive Governance and Global Public Goods*, E. Brousseau, T. Dedeurwaerdere, B. Siebenhüner, (ed.), Cambridge, MIT Press, 2012, p. 205-223.

[5] Tom Dedeurwaerdere, La transition vers des systèmes durables par l'innovation sociale : biens communs et recherche transdisciplinaire, *Contribution au séminaire « la santé des plantes comme un bien commun »*, Paris, 26 février 2015, [en ligne], <https://inra-dam-front-resources-cdn.brainsonic.com/ressources/afile/277750-98ab3-resource-diaporama-tom-dedeurwaerdere-seminaire-smach-bien-commun-26-fevrier-2015.html>.